



Je dis STOP!

Un nouvel outil pour agir contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans le voyage et le tourisme

Le 6 novembre 2014, en présence du Ministre des Affaires Etrangères, ECPAT Belgique et ses partenaires du Groupe STOP ont lancé un nouvel outil pour agir contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Le site "Je dis STOP!" vise avant tout les voyageurs, belges particulièrement, et leur propose cinq actions très concrètes pour s'opposer, en Belgique ou à l'étranger, à une réalité qui se décline sous plusieurs formes: la prostitution enfantine, la pornographie enfantine, la traite des enfants à des fins sexuelles et le tourisme sexuel impliquant des enfants¹.

Avant de présenter les différents moyens mis à la disposition des voyageurs pour agir, une brève remise en contexte permettra de mieux cerner pourquoi ce nouvel outil était nécessaire et comment il peut être utilisé.

De la campagne "Stop prostitution enfantine" au site "Je dis STOP!"

Le site "Je dis STOP!" est le résultat d'une collaboration étroite entre différents partenaires: le Groupe STOP (anciennement "Groupe de travail Stop prostitution enfantine"). Ce collectif est composé de représentants du secteur public (SPF Affaires étrangères, Police, Service de la Politique criminelle et Défense), du secteur privé (Fédération de l'Industrie du Tourisme et FEBETRA) ainsi que d'ONG (ECPAT Belgique, Plan Belgique, Child Focus et la Fondation Samilia).

Voilà dix ans, face au nombre grandissant de cas détectés d'abus sexuels d'enfants à l'étranger mais le nombre très limité de condamnations, qu' ECPAT Belgique et plusieurs partenaires du secteur public ont décidé de joindre leurs forces pour sensibiliser les voyageurs/les secteurs concernés ainsi que faciliter le signalement des cas de prostitution enfantine à l'étranger. Cette réflexion a abouti en 2004 au lancement de la première campagne grand public "Stop prostitution enfantine", déclinée sous forme de visuels (affiches, flyers) et d'un premier site web très rudimentaire avec un formulaire de signalement anonyme. Suite à cette initiative, plusieurs partenaires ont rejoint la campagne qui a connu deux relances successives en 2007 et en 2010.

L'anniversaire des 10 ans de la campagne "Stop prostitution enfantine" en 2014 a été l'occasion de faire le bilan des succès et des défis de cette action. Pour toucher un public le plus large possible et augmenter le nombre de signalements, il fallait un message plus percutant et une communication plus centrée sur les nouvelles technologies. Le site "Je dis STOP!" permet donc de combiner ces aspects: un slogan court et efficace, cinq pistes d'actions concrètes et la possibilité de consulter le site de n'importe où et sur tout support. Le site "Je dis STOP!" a été développé en trois langues:

¹ ECPAT International, Questions et Réponses au sujet de l'exploitation des enfants à des fins commerciales, 2008, disponible à : http://ecpat.net/sites/default/files/faq_fre_2008.pdf.

français, néerlandais et anglais. Dans la foulée, le collectif a également changé son nom en "Groupe STOP".

Comment réagir contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants?

Le site "Je dis STOP" propose cinq actions concrètes à toute personne désireuse de s'opposer à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, en Belgique ou à l'étranger: je signale, j'interviens, je témoigne, je soutiens et je relaie. Mode d'emploi.

Je signale est la rubrique centrale du site. Chaque voyageur qui a été témoin d'une situation suspecte en Belgique ou à l'étranger a la possibilité de faire un signalement via un formulaire spécifique. Contrairement à une idée encore trop souvent répandue, signaler ce n'est pas dénoncer, c'est poser un acte citoyen en faveur de la protection des enfants et faire respecter les lois d'extraterritorialité. En effet, la plupart des pays européens, dont la Belgique, ont des lois permettant de poursuivre leurs citoyens/résidents pour des faits d'abus sexuels commis sur mineurs à l'étranger. Par exemple, un citoyen/résident belge peut être condamné à une peine de 5 à 15 ans de prison s'il s'est adonné à la prostitution avec des mineurs lors de son voyage. Mais en pratique, ces lois sont très difficiles à mettre en œuvre par manque de preuve: les victimes portent rarement plainte, la collaboration entre les polices nationales n'est pas toujours optimale, les autorités du pays d'origine de la victime sont corrompues ou ferment les yeux sur certains cas etc.

Par conséquent, les signalements sont d'une importance cruciale pour que la police puisse lancer une enquête. "Signaler, c'est protéger" comme le mentionnent les flyers de la campagne européenne d'ECPAT, "Ne détournes pas le regard"². Sans signalement, la police peut difficilement poursuivre voire condamner l'auteur d'abus sexuels sur mineurs commis à l'étranger, ce qui signifie également protéger les victimes et éviter que d'autres enfants ne soient victimes à leur tour.

Afin de faciliter le processus de signalement, ECPAT Belgique a développé, en collaboration avec la Police et la Justice, un formulaire spécifique permettant à chacun de signaler des situations suspectes sur place ou à son retour. Il suffit d'encoder son adresse e-mail, les faits ainsi que la ville/le pays concerné. Evidemment, une clause prémunit contre les fausses déclarations afin que ce formulaire ne soit pas utilisé pour des règlements de compte. Ce premier formulaire mène à un second, plus détaillé, que la personne est libre de remplir en ajoutant à la fois ses coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone) qui permettra à la police de la recontacter pour un complément éventuel d'informations ainsi qu'une description plus précise des faits: où, quand, qui?

ECPAT Belgique insiste sur l'importance de remplir ces différents champs qui sont nécessaires à la police pour enquêter: plus la description est précise, plus il y a de chances que l'enquête aboutisse. Même s'il subsiste des doutes quant à la nature de la situation, il vaut mieux signaler. A la police d'établir s'il y a lieu de poursuivre ou non.

Le site belge "Je dis STOP!" est directement relié à la plateforme européenne <http://www.reportchildsextourism.eu> qui reprend les différentes lignes nationales de signalement dans les autres pays européens. Quelle que soit la nationalité de l'auteur présumé des faits ou de la

² <http://ecpat.be/dont-look-away/>

personne qui signale, il est donc possible de retrouver la ligne du pays concerné et faire un signalement. Tous les signalements reçus sur le site "Je dis STOP!" sont épinglés sur une carte du monde, afin de montrer l'importance de cet acte citoyen.

Le second volet, **J'interviens**, met à disposition du voyageur, selon son profil (touriste, homme d'affaire, journaliste, etc.) une liste d'actions possibles à poser pour intervenir de la manière la plus efficace et sans se mettre en danger. Evidemment, s'interposer entre l'auteur présumé et la victime n'est pas exempt de risques et il n'est pas toujours conseillé de le faire. Au contraire, avertir les autorités locales ou l'ambassade belge dans le pays concerné, signaler ce fait à son accompagnateur de voyage ou via le site <http://www.jedisstop.be>, diffuser les matériels d'ECPAT, s'afficher explicitement contre l'exploitation sexuelle des enfants si l'on est un professionnel du tourisme sont une gamme de réactions possibles et efficaces.

La troisième rubrique du site, intitulée **Je témoigne**, reprend des témoignages de professionnels du tourisme (ACCOR Belgique, l'ABTO) qui expliquent pourquoi ils se sont engagés aux côtés d'ECPAT Belgique dans la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. L'objectif est à l'avenir de recueillir un maximum de témoignages similaires pour illustrer la diversité des partenaires du groupe STOP. Toute personne privée peut également inscrire un témoignage, relatant pourquoi et comment elle a agi.

La quatrième section **Je soutiens** est un appel aux dons pour pouvoir continuer à promouvoir le site "Je dis STOP!" et éventuellement développer une application pour smartphones.

La dernière action proposée est **Je relaie** où se trouvent tous les matériels utiles pour diffuser la campagne "Je dis STOP!", ainsi que les anciens visuels "Stop prostitution enfantine". Ceux-ci sont également disponibles en version papier sur simple demande à ECPAT Belgique. Que vous soyez touristes, professionnels, représentant d'une ambassade, journaliste, travailleur humanitaire, etc. vous pouvez toujours poser un geste compte pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle commerciale, "Ne détournez pas le regard!".

Cette analyse a été réalisée en décembre 2014 par Ariane Couvreur, chargée de projets chez ECPAT Belgique.

ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes). La mission d'ECPAT Belgique est de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. L'exploitation sexuelle commerciale des enfants recouvre différentes formes : la prostitution enfantine, la pornographie mettant en scène des enfants, la traite des enfants à des fins sexuelles et le tourisme sexuel impliquant des enfants.

ECPAT Belgique
Rue du Marché aux Poulets, 30
1000 Bruxelles
Tél: 02/522.63.23
Email: info@ecpat.be